



DÉCISION N° 2025-061

Contrat de prestation

Escape Game

Service Jeunesse

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU le contrat de prestation en date du 23 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soutenir les animations au sein du club jeunesse ;

CONSIDÉRANT la nécessité de contractualiser les détails de la prestation entre la société GAME TIME EVASION, située au 43T rue de Saint Germain, 91760 ITTEVILLE et la collectivité ;

DÉCIDEArticle 1 :

D'APPROUVER le contrat avec GAME TIME EVASION, située au 43T rue de Saint Germain, 91760 ITTEVILLE numéro de Siret 845 330 315 00027 et la collectivité, pour l'organisation et l'animation d'un Escape Game.

Article 2 :

DE PRÉCISER que le montant total de la prestation est de 390 € TTC pour la prestation globale avec un versement du solde après la prestation.

Article 3 :

DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.

Article 4 :

DE PAYER les dépenses inscrites au chapitre 11 du budget communal 2025.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et au prestataire.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 23 septembre 2025

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

